

Révision du Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT POUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LES QUARTIERS

Le nouveau règlement serait plus restrictif en terme de constructibilité dans les quartiers.

On peut s'en réjouir: Saint Rémy sera moins urbanisée; la division de certains terrains deviendra difficile.

On peut le regretter: certains projets d'extension, de véranda, de garage annexe seront plus compliqués à concrétiser.

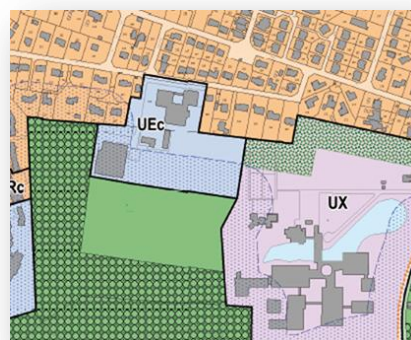
Il est regrettable de constater que la spécificité des quartiers ne soit pas prise en compte.

QUARTIER DE BEAUPLAN :

- Destruction d'une partie de la "Clairière" dernière survivante de ce qui était le plateau avant l'urbanisation des "Hauts de Saint Rémy". Seul lieu de promenade du quartier le plus excentré du centre ville, apprécié par tous les habitants, enfants, sportifs, promeneurs. Un lieu riche en écosystème, plein de vie, qui permet de rejoindre le centre-ville à pied ou à vélo.

- Transformation d'une zone N1 en zone UEc d'une surface de 8000 m2 environ, permettant la construction de Grands Equipements d'Intérêts Collectifs, derrière des écoles, une crèche, un centre aéré etc....

- Reclassification qui entrainera des accès voirie répondant à l'importance et à la destination des constructions, des garages et parkings, des entrepôts, des bureaux et habitation éventuelle pour gardiennage (articles UE2, UE7, UE15, UE16 du règlement)



QUARTIER PETIT CHEVINCOURT : rue de Paris, rue Ditte

L'augmentation des emprises au sol prévue dans ce PLU autoriserait une densification du quartier. La zone UH, largement présente, permettrait l'installation de constructions à destination d'artisanat, restauration, hébergement hôtelier et touristique pouvant générer des nuisances sonores, visuelles, olfactives et des difficultés supplémentaires de circulation.

Le dossier complet sur la révision du PLU et l'OAP centre ville est sur le site de la mairie
<http://www.ville-st-remy-chevreuse.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme.html>

Présence du commissaire enquêteur en Mairie :
22 mai de 9h à 12h; 3 juin de 9h30 à 12h; 14 juin de 14h à 17h;
20 juin de 15h30 à 19h; 30 juin de 14h à 17h

Ensemble Pour un Autre Cœur de ville www.epac-saint-remy78470.fr

Habitants de Beauséjour www.association-beauséjour.org

Mieux se Déplacer à Bicyclette www.mdb-idf.org

Quartier du Petit Chevincourt www.petitchevincourt.fr

Vivre les Hauts de Saint Rémy www.vhsr.fr

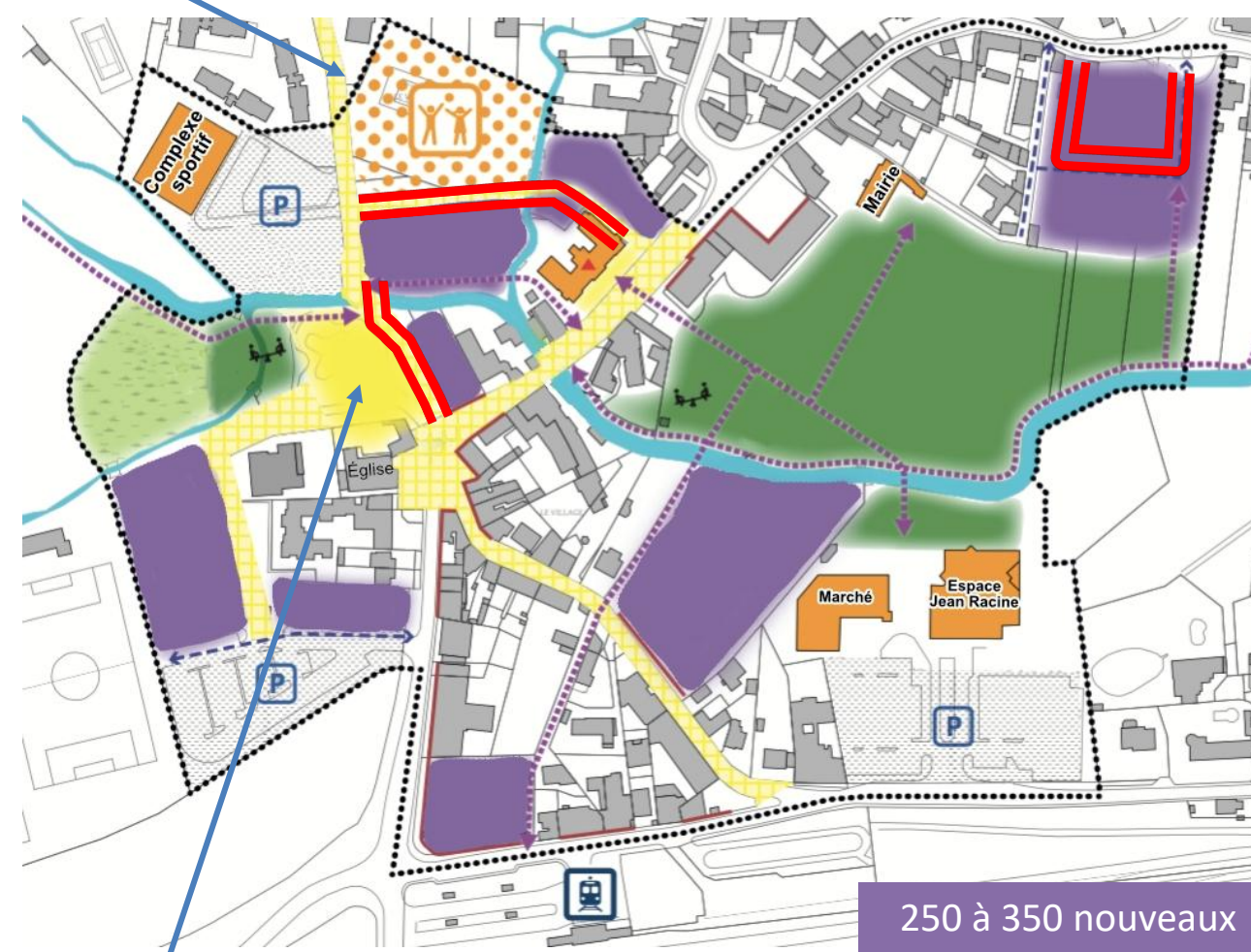
REVISION DU PLU ET OAP* CENTRE VILLE ENQUETE PUBLIQUE du 22 mai au 30 juin 2017

Le conseil municipal a arrêté le projet de révision du PLU, incorporant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (*) du centre ville, le 2 Février 2017. Après avis des personnes associées à son élaboration (Préfet, ABF, PNR, etc), le Maire doit soumettre le projet à enquête publique pendant 1 mois au minimum. **Nous en sommes à ce stade de la procédure.** Le projet, éventuellement modifié à la suite de l'enquête publique, devrait être approuvé par le conseil municipal à l'automne 2017.

Votre avis compte, quelles que soient vos compétences en matière d'urbanisme.
Vous pouvez rencontrer le commissaire-enquêteur aux dates indiquées en fin de document ou apposer vos remarques dans le registre disposé à cet effet en mairie.

Projet Centre Ville

Nouveau groupe scolaire



Jardin public transformé
en place minéralisée

250 à 350 nouveaux
logements collectifs

Nouveaux axes routiers



Groupe scolaire annoncé pour 2021

- Démolition de St-Exupéry, d'une partie de Jean Jaurès. Reconstruction sur un même lieu de ces deux écoles + restaurant scolaire + centre de loisirs + relais assistantes maternelles
- Un projet sur deux étages du fait de l'exiguïté des terrains choisis. Cours de récréation à l'étage

- Deux nouvelles voies routières. Nouvelle circulation de transit: quelle sécurité pour les enfants et les parents ?

- Un projet de plus de 10 Millions d'euros non financé à ce jour; inquiétude sur la programmation et la budgétisation de la maintenance des autres équipements publics

- Nécessité de démolir partiellement l'école Jean JAURES pour construire le nouveau groupe scolaire

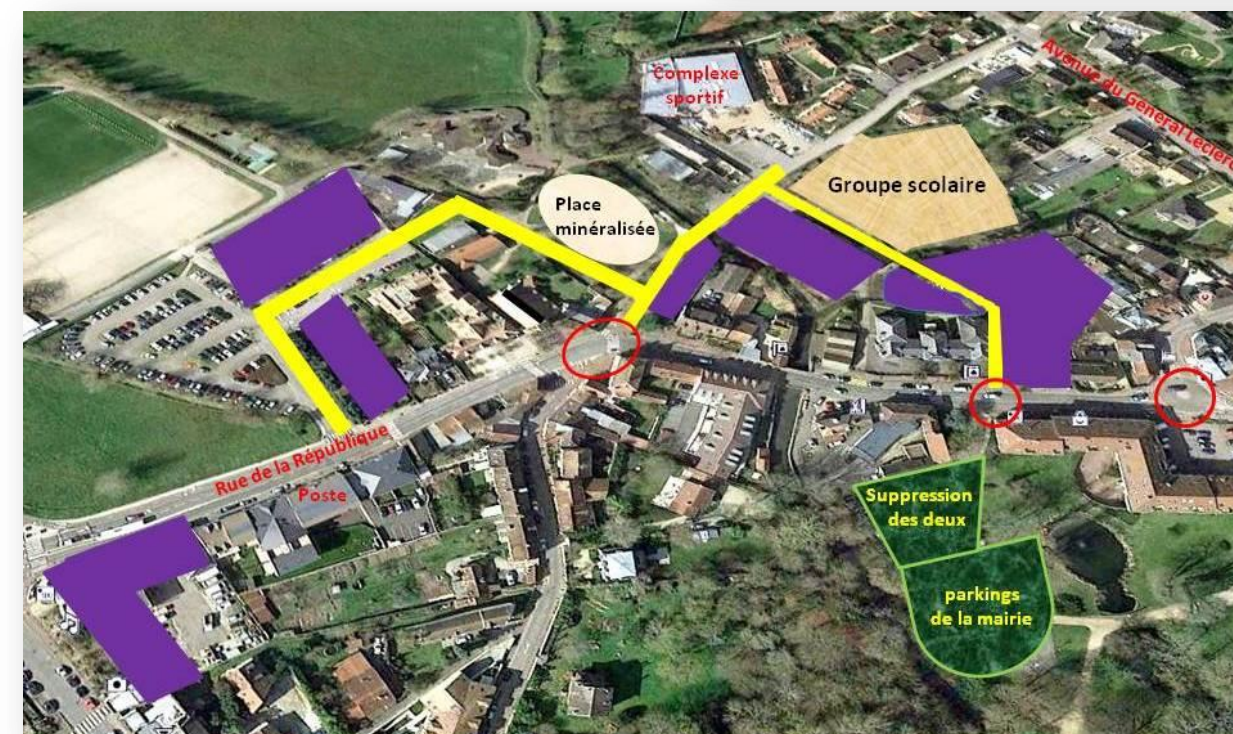
- Quelles solutions d'accueil pour les enfants jusqu'en 2021 ? Quels budgets pour la maintenance des écoles jusqu'en 2021 ?

- Quel avenir pour la halte garderie ?



Transformation du Jardin public en une place centrale minéralisée

- Transformation d'un lieu de verdure convivial et sécurisé au centre des écoles en une place minéralisée entourée de voies routières. Découvrez la pétition des parents d'élèves se mobilisant pour la préservation du parc sur www.parcdeleglise.fr
- Petit pont près des écoles élargi
- Que devient le Monument aux morts ?
- Création de deux nouveaux carrefours de circulation sur la rue de la République



Stationnement

250 à 350 nouveaux logements collectifs

- Est-ce raisonnable de densifier autant le centre ville alors que nos voiries et les parkings sont déjà saturés ?
- Occupation de tous les terrains disponibles. Dans le futur, où construire les équipements publics manquants ?
- Immeubles R+2+combles (H=13m, voire 14,5m dans les zones qui ont été inondées en Mai 2016)
- Une place de parking seulement exigée par logement (minimum légal) d'où un risque d'occupation des places de stationnement en surface

- Réduction du parking du stade. Quelques nouvelles places de stationnement à l'emplacement de l'ancien restaurant scolaire
- Suppression des deux parkings de la mairie → avec l'espoir de la création d'un parking de 380 places semi enterré à la Gare, cofinancé par la commune mais rien n'est acté à ce jour. Sera-t-il payant pour les Saint Rémois ?
- Les habitants des quartiers éloignés qui se rendent au RER pourront-ils y stationner et toujours bénéficier des prix modiques actuels ?

